

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du Département des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC, LE 29 JANVIER 2024

ÉGALITÉ FEMME-HOMME

LE DÉPARTEMENT ET LE HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ SIGNENT UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE GENRE

Ce lundi 29 janvier, le Département des Côtes d'Armor signait une charte précisant les engagements et recommandations du Haut Conseil à l'Égalité pour adopter une communication publique sans stéréotype de genre. Afin de concrétiser et illustrer cette démarche, élues et élus du Conseil départemental ont pu suivre ce même jour, une formation pour une communication plus inclusive, également proposée aux agentes et agents de la collectivité.

« En tant que collectivité qui agit chaque jour au plus proche des Costarmoricaines et des Costarmoricains, le Département a un rôle majeur à jouer dans l'avènement d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes en menant des politiques publiques ambitieuses en la matière. Il fait par ailleurs partie à ce jour des 33 départements signataires de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et des 9 premiers à l'avoir signée », introduit **Christian Coail**, président du Département.

« L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la constitution et dans les textes nationaux, européens et internationaux, qui doit aujourd'hui se traduire en actes dans tous les aspects de la vie. Dans son rapport annuel publié le 23 janvier 2024, le Haut Conseil à l'Égalité rappelle que le sexisme ordinaire est toujours trop présent dans notre société. Les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité. Je me félicite donc de la signature de cette convention d'engagement, illustrant la volonté du conseil départemental d'agir en ce sens, mettant ainsi en œuvre les préconisations du haut conseil en matière de communication », indique **Stéphane Rouvé**, préfet des Côtes d'Armor.

« C'est par le langage que nous nommons les choses et ouvrons le champ des possibles, poursuit **Christine Orain-Grovalet**, vice-présidente du Département déléguée à l'égalité femme-homme, une communication inclusive, non sexiste et sans stéréotype, est un préalable pour lutter contre les inégalités, et doit être adoptée dans toutes nos communications, internes et externes. C'est pourquoi le Département signe aujourd'hui cette convention d'engagement avec le HCE, et prend des mesures concrètes pour la mettre en œuvre. A titre d'exemple, à ce jour, près de 150 élu.e.s et agent.e.s ont pu s'inscrire à une formation proposée par le cabinet Egaluce qui leur permet de disposer de clefs et d'outils concrets pour une communication égalitaire ».

LES 10 RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE GUIDE PRATIQUE DU HCE

POUR UN LANGAGE ÉGALITAIRE

1. Employer les noms féminins ou masculins de métiers, titres, grades et fonctions en accord avec le genre de la personne concernée
2. User d'une communication sans stéréotype de sexe à l'oral comme à l'écrit
3. Recourir aux termes épiciques
4. Utiliser l'ordre alphabétique

POUR UNE PRÉSENTATION NON SEXISTE DES FEMMES ET DES HOMMES

5. Éliminer toutes les expressions sexistes
6. Présenter intégralement l'identité des personnes
7. Montrer la diversité des profils et des statuts

POUR UNE REPRÉSENTATION PLURIELLE ET ÉQUILIBRÉE DES DEUX SEXES

8. Diversifier les représentation des femmes et des hommes
9. Veiller à équilibrer le nombre et les représentations de femmes et d'hommes dans tous les supports de communication

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNICATION ÉGALITAIRE

10. Former les professionnel.les et diffuser ce guide



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

cotesdarmor.fr



Retrouvez tous les prochains rendez-vous presse et les derniers communiqués et dossiers de presse du Département des Côtes d'Armor sur :
cotesdarmor.fr/espace_presse